

Travaux intérieurs 1990 - 1993



Préparation du sol et pose de la chape



Niche recevant un confessionnal



Dégradation au maître-autel



Piliers en chêne soutenant la tribune d'orgue



Travaux intérieurs 1990 - 1993



Après plusieurs discussions, les pilastres ainsi que l'entablement ont été mis en peinture faux grès ce qui donne à l'ensemble un changement d'aspect fondamental, tout en gardant une certaine rigueur.

On procéda aussi à l'installation de l'orgue de chœur côté sud ce qui permit à la chaire de retrouver sa place d'origine côté nord. Enfin les piliers soutenant la tribune d'orgue ont été décapés de leur peinture grise mettant en valeur leur bois naturel d'origine⁴⁶

- Le 14 septembre 2011, pour marquer le cinquantième anniversaire du jumelage de Reichshoffen avec la ville allemande de Kandel, a été mis en place un carillon, au premier étage du clocher. Composé de 25 cloches, il est l'œuvre des Ets Voegele à Strasbourg et permet de jouer moyennant une commande informatisée plusieurs airs. Il a été inauguré officiellement le dimanche 18 septembre 2011.



Installation du carillon en 2011

Bien des zones d'ombre restent encore à explorer : retrouver les plans d'origine, connaître le coût de la construction du clocher et du chœur, découvrir les descriptions des premiers vitraux. Il existe sans doute d'autres documents ou informations qui pourraient compléter cette étude.

Jean-Claude NICOLA

Remerciements :

tout spécialement pour leurs aides précieuses Héléne Georger-Vogt, Suzanne Harsany-Schenck, Etienne Pommois, Bernard Rombourg et Louis Schlaeffli.

Crédit photographique :

Sauf mentions contraires, les photos sont de l'auteur.

Sources :

- Archives Municipales de Reichshoffen
- Archives Départementales du Bas-Rhin
- Archives de Dietrich
- Archives de la ville de Haguenau
- Archives de la ville de Strasbourg
- Archives de l'Evêché
- Archives du Grand Séminaire
- Direction Générale des Monuments Historiques



Restaurations 1990 / 1993

9. Conclusion.

Cette évocation de la construction de l'église Saint Michel de Reichshoffen n'est nullement exhaustive. Cet édifice a nécessité l'implication importante de nombreuses personnes, énormément d'énergie, des investissements et des sacrifices pour la petite communauté au XVIII^e et XIX^e siècles. Cette énergie et cette volonté se sont transmises sur plusieurs générations.



Avant



Après

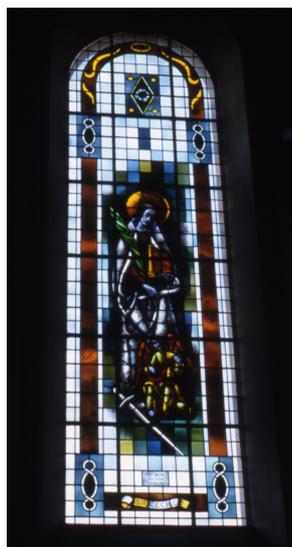
⁴⁶ Daniel Gaymard, architecte en chef des monuments historiques. Annuaire N° 14 de la SHARE

Vitraux

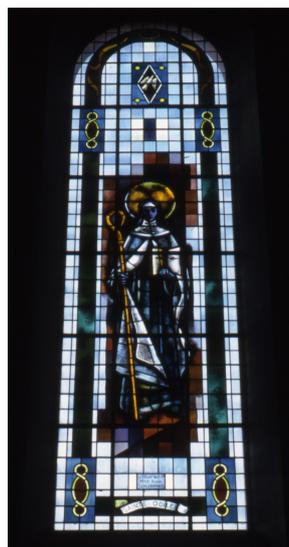
actuels



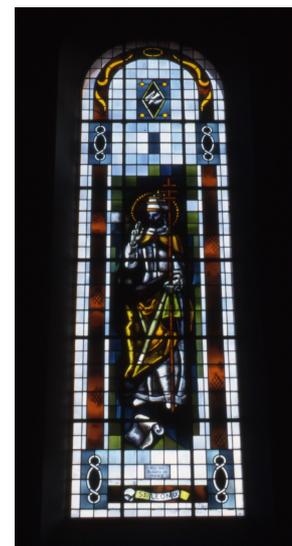
Mère Alphonse Marie



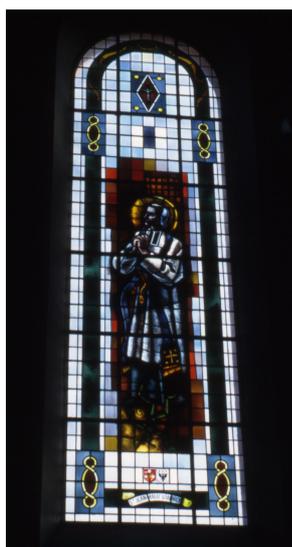
Sainte Cécile



Sainte Odile



Saint Léon IX

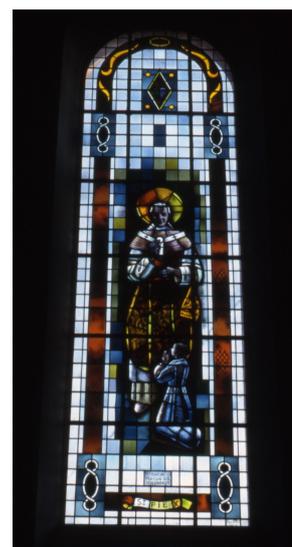


St Jean-Marie Vianney



Monuments Historiques

Déposition
Tableau de Joseph Melling 1790
Derrière le maître-autel



Saint Pie X

Ancien vitrail du chœur
côté Nord 1867



Ancien vitrail du chœur
côté Sud 1867



ANNEXES

Lettre de la Communauté de Reichshoffen demandant la reconstruction de Leur église et différents avis et autorisation successives.

Lettre de la ville de Reichshoffen à Monseigneur de Blair

Ville de Reichshoffen
A Monseigneur de Blair

Supplie très humblement le prévôt préposés et habitants de la ville de Reichshoffen. disant que la nécessité absolue de faire reconstruire leur Eglise, les oblige de contribuer de leur part aux frais de cette construction que comme leurs deniers sont insuffisant pour en faire cet employ, ils se voyent nécessité de défricher un canton de leur forêt, sujet de la présente requête.

Ce canton appelé Langhard de la contenance de vingt quatre ou vingt cinq arpents, ne produit depuis longue années pas la moindre utilité, les arbres sont sur leur retour et les recrues manquent tous ce faits se trouvent vérifiées par les procès-verbaux dressés de l'état du canton; De la il résulte qu'indépendamment de la nécessité ou les suppliants se trouvent, le défrichement de ce canton tourne à l'avantage de la Communauté puisqu'ils peuvent s'assurer d'un revenu annuel en affermant le terrain défriché

Considéré Mr il plaira à votre grandeur autoriser les suppliants de défricher le Canton dont s'agit, d'en vendre le bois pour les Deniers en provenance être employé aux frais de la reconstruction de leur Eglise et ferez grâce.

signé : Heberle prévôt, Louis Geiller, Michel Hassenfratz, Georges Ziegel Meyer,

Jean Durr, Valentin Blum, Sébastien Schoof, Michel Schertzmann.

Annotations en marge:

Affaire rapportée le 25 août 1771

Reconstruction de la nef de l'Eglise paroissiale à faire par adjudication au rabais défrichement demandé d'un canton de la forêt communale.

Renvoyé à M. Rémy pour vérifier et donner son avis Fait à Strasbourg le 5 novembre 1768 signé : de Blair

Depuis renvoyé à M. de Clinchamp pour faire lever le plan de l'église dont il s'agit et dresser le devis estimatif de la dépense nécessaire a sa construction, lesquels nous seront rapportés pour être ensuite ordonné ce qu'il appartiendra

Fait à Strasbourg le 28 novembre 1768 signé : de Blair

J'ai remis à M. Christiani l'original de la présente requête pour agir conformément au décret y attaché. Le 3 décembre 1768

Notte que j'ai jointe à l'original de la présente requête et aux plans, devis état estimatif dont elle était accompagnée en remettant le tout à l'intendance. Le 25 août 1771.

L'exposé en la présente requête envoi suivant qu'il compte par le rapport y joint dudit Christiani inspecteur particulier des ponts et chaussé de Basse Alsace qui a spécialement remplacé feu son frère l'ainé dans cette commission conséquemment, il y a lieu d'autoriser le dit Bailli de Reichshoffen a passer l'adjudication de la reconstruction de l'Eglise paroissiale du dit lieu en présence du dit inspecteur dans la forme usitée sous réserve de la ratification ou s'il y échoit d'après les plans devis de construction et pièces jointes qu'il en a dressé et qui sont très bien à l'exception de quelques petits changements à faire dans la décoration extérieure et intérieure lors de reconstruction les griefs ne pouvant être qu'en diminution du montant total de l'édifice en général; à l'effet de quoi, il conviendra de renvoyée les dits plans et devis de construction au dit Sr Bailli, lors que le décret y sera attaché et à charge par eux de prévenir le dit Sr. Christiani du jour auquel sera fixé la dite adjudication

Fait à Strasbourg le 24 août 1771

Archives Départementales Série C 223

Lettre de Rémy (Bailly) à M. de Dietrich précisant le nom des architectes

Répondu le 1er août 1771 à cette Lettre du 20 juillet précédent le qui en minute de l'autre part

Monsieur

Vous savez que la ville de Reichshoffen est obligée de bâtir à neuf leur Eglise paroissiale, que le plan en a été levé par Feu Mr

Christiani et achevé par Mr. son frère, lequel a marqué en dernier lieu au Prévôt de Reichshoffen, qu'il vous avait remis le devis estimatif de cette nouvelle Eglise. Comme il m'est nécessaire pour vingt quatre heures, aux fins de pouvoir donner mon avis sur une requête que les préposés de ladite ville ont présenté à Mgr. l'Intendant, pour être autorisés à faire des coupes dans leur forêt communale, pour se procurer les fonds nécessaires au bâtiment et à la reconstruction de cette nouvelle Eglise, voudriez vous bien, Monsieur, me l'envoyer, le plus tôt ne serait que le mieux, car la Communauté de Reichshoffen est beaucoup gêné, leur ancienne Eglise étant interdite et la bourgeoisie obligée d'aller entendre le service dans un lieu trop étroit, de façon que la majeure partie est dans le cas d'assister au service sous le ciel, et exposé à tous les mauvais temps. Dès que j'aurais rédigé mon avis, je joindray le dit devis estimatif à mon avis, et enverray le tout à l'Intendance.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur

Remy

A Reichshoffen 20 juillet 1771.

Archives Départementales Série C 223

Pouvoir pour la réalisation d'un emprunt

21 décembre 1771

Ce jourd'hui 21^{ème} du présent mois de décembre 1771, la communauté assemblée pour l'élection du nouveau bourguemaitre et autres employés, Nous soussignés et sous marqué bourgeois de la ville de Reichshoffen, avons donné et donnons par ces présentes plein et entier pouvoir au prévôt et préposés de cette ville, de faire un emprunt assez considérable et même de 24.000 Livres pour subvenir à la dépense de la batisse de notre eglise et clocher, aux intérêts les plus modiques que faire se pourra, pour par ce moyen éviter la dégradation et la ruine totale de nos forêts communales, en foy et pour plus de sureté de quoy, nous avons signé la présente délibération.

Fait à Reichshoffen les jours mois et an que dessus, signé en lettres allemandes :

Georges Zigelmeier echevin, Millet Prévôt valentin Blum echevin sebastien Schoff echevin, Michel Schermann echevin, francois joseph Mesmer echevin, nicolas Knoll etc.

suivent les noms de tous les bourgeois, les trente trois derniers ont fait leur marque.

Collationné signé : Demeuré N.R. avec proc.

pour copie signé : Mohat

Signifié a M. Gerard le 20 janvier 1773. signé : illisible signature de Gerard

Signifié a M. Schirmer l'ainé ce 8 juin 1773. signé illisible

Archives Municipales de Reichshoffen

Contrat de prêt de 24.000 Livres tournois

8 avril 1772

Pardevant les soussigné Greffier Notaire Royal immatriculé au Conseil Souverain d'Alsace résidant à Oberbronn, présent les témoins cy après dénommés

Sont comparus le Sieur Pierre Desiderius Millet prévôt, Ignace Mitschler bourguemaitre Sebastien Schroff, Francois Joseph Mesmer et George Zigelmeier ces trois derniers Echevins tous en qualité de préposés de la ville et communauté de Reichshoffen pour et au nom de tous les bourgeois dudit Reichshoffen lesquels ont déclaré que sur la requête par eux présentée a Monseigneur l'intendant et le Décret rendu en conséquence le 19 janvier dernier lequel décret est annexé a la minute il leur aurait été permis d'emprunter une somme de douze mille florins pour icelle être employée pour la batisse de leur église déjà commencée et a eux enjoint de déposer cette somme entre les mains du Sieur baron de Dietrich, lequel l'emploiera a leur reconstruction de leur église s'il veut s'en charger et que comme le Sieur Jean Jacques Merian assesseur au Grand Senat du canton de Bale et débuté au bureau de commerce et de la poste de la ville de Bale y résidant leur a avancé comptant cette somme et quelle se trouve actuellement entre les mains du Sieur Jean Baron de Dietrich comte du comté de Rheinthal Seigneur d'Ober et Niederbronn et

reconstruction de l'ancienne Eglise et pour grace / Signés
Rebecq' prévot, Louis Gallen, Michel Hapsentrotz
George Siegel mayr, Jean Ouer, Patruin Blim,
Sebastian Schooff, Michel Scholtzmann J.

*

* *

Lettre de Rémy (Bailli) à M. de Dietrich le 20 juillet 1771

Honnors

Repondre le 17 août 1771. à l'lettre
lettre du 20. juillet précédent, la
qui est terminée de l'autre part.

SÉRIE C 223



Monsieur, quelaville de Reimsbach est obligé de
bâter à neuf leur Eglise paroissiale, que le plan
en a été levé par feu M. Christiani et relevé
par M. son frere, lequel a marqué en dernier
lieu au Prévot de Reimsbach, qu'il vous
avoit remis le devis estimatif de cette Nouvelle
Eglise, Comme il m'est nécessaire pour vingt quatre
heures, aux fins de pouvoir donner un avis
sur une requête, que les Propriétaires de la dite ville
ont présentée à M. de Dietrich, et attendent, pour
être autorisés à faire des coupes dans leur forêt

Reichshoffen, secretaire de l'ordre militaire de merite et Stettmeister de la ville de Strasbourg, les dits préposés ont reconnu au nom de leur communauté devoir de bonne et juste dette au susdit Sieur Jacques Merian, au nom du quel a stipulé et accepté Le dit Sieur baron de Dietrich la somme de douze mille florins valeur de province ou vingt quatre mille Livres tournois dont ils quittent le dit Sieur Merian, que son Sieur mandataire qui leur a déjà avancé quatre huit cent florins du sus dit principal promettant pour et au nom de leur communauté de rendre et payer avec remerciement ladite somme principale de douze mille florain d'hui en 8 années en bonne espèce d'or et d'argent au cour de ce jour et tout comme ils l'ont touché et d'en payer en attendant les intérêts a trois pour cent sous l'hypothèque des biens forêts rentes, canons, redevances appartenant en propre à la communauté de Reichshoffen sans en rien exceptés ni réservés sur tous quoi le Sieur créancier sera en droit de se faire payer par les voies de droit, en cas de non payement de la part des débiteurs, outre quoi le sus dit Sieur créancier a pour le bien et l'avantage de la communauté consenti par son mandataire que si la dite communauté de Reichshoffen vouloit, avant l'échéance du terme ci dessous fixé a six ans lui faire des payements a compte il les acceptera en tous lieux a conditions cependant que les acomptes ne pourront être moindre que de mille florins et ont les sus dits préposés au nom qu'ils agissent renoncés a tous droits et exception a ce contraire et spécialement a l'exception de perenne non nombrée fait lu et passé a Zinswiller le 8 avril 1772 en présence de Chretien Breiner et Jean Adam Handwerck les deux bourgeois habitant de ce lieu qui ont signé comme témoins avec les parties et le sus dit notaire Royal signé au prottocolle le baron de Dietrich, Millet prevôt, Ignace Mitschler Valentin Blum michel Schermann Sebastien Schrof francois joseph Mesmer George Ziegelmeyer chretien Breiner adam Handwerck et Demeuré notaire Royal Collationné.

signé : Demeuré notaire Royal avec paraphe

Traduit en François sur expédition allemande a Colmar au bureau le 19 janvier 1773.

signé : Rieden

Signifié et délivré copie à M. Gérard pr. adm. ce jour 20 janvier 1773

signé : Mohl resp. Gerard

Signifié et denoncé à M. Schirmer l'ainé av. ce 8 juin 1773.

signé : illisible.

Archives Municipales de Reichshoffen

Signification de G. Ziegelmeyer concernant le procès du clocher

6 et 9 juin 1772

A la requête de George Ziegelmeyer bourgeois de la ville de Reishoffen en qualité de Syndic de la Communauté du dit lieu tant en son nom qu'en celui de la plus saine partie des bourgeois et habitants de la dite ville qui fait son élection de domicile en celui ou il demeure au même lieu et en tant que besoin serait en l'étude de Me Schirmer l'ainé procureur au Conseil Souverain d'Alsace.

Fait signifier et déclaré au prévôt Préposés et autres officiers de la dite Communauté que le plan sur lequel les dits Prevôt et Préposés ont été aux avis pour savoir à la charge de qui devait se faire la reconstruction de la tour et du clocher de leur Eglise Paroissiale, étant démenti par l'état des lieux suivant lequel cette tour ayant été liée et encadrée dans le chœur de la dite Eglise sa reconstruction est de droit commun à la charge de ceux qui sont tenu du chœur et nullement à celle de la Communauté ; C'est pourquoi le requérant au nom qu'il agit proteste contre toutes délibérations et soumissions faites au nom de la même Communauté de se charger de la dite reconstruction de même que contre tous emprunts et emplois de deniers à la dite reconstruction ; les Sommant et interpellant de se déclarer dans trois jours pour tout délai sinon proteste le requérant de présenter requête au Conseil Souverain d'Alsace à telles fins que de droit ; ce qui sera respectueusement et dûment dénoncé aux Sieurs Prieurs Cellérier et religieux de l'abbaye de Sturtzelbronn en qualité de Décimateur et au Sieur De Dietrich Seigneur et co-décimateur du ban du dit lieu les priant et en tant que de besoin serait les sommant et interpellant de s'expliquer chacun en droit soy sur le contenu de l'acte Cy dessus sinon protester le requérant pareillement a se pourvoir ainsy qu'il avisera et feront les présents également dénoncés à Chretien Gstyr demeurant au dit Reishoffen en qualité d'adjudicataire du clocher du dit lieu pour qu'il n'en ignore dont acte./.

Signé :

Georg Ziegelmeyer des gericht's ältester als Sindicus

Suivent les significations aux :

Prevôt preposés et autres officiers de la Communauté Pierre Didier Millet Prevôt

M le Baron de Dietrich par Graff son receveur

Chretien Gstyr adjudicataire

Aux Prieur Cellérier et Religieux de l'abbaye de Sturtzelbronn

Archives Municipales de Reichshoffen

Lettre de Remy du 22 février 1773 à M. de Dietrich concernant G. Ziegelmeyer

Monsieur

J'ay l'honneur de vous envoyer cy joint l'ordonnance de condamnation rendu par Mgr l'Intendant le 22 août de l'année dernière, contre George Ziegelmeyer de cette ville, sur une information contre luy faite pour contraventions commises au règlement dudit Seigneur Intendant de 16 mars 1769, en faisant des assemblées illicites et défendues, qui se trouve en bas de la requête de plainte de votre procureur fiscal en cette ville, que vous m'avez demandé, Monsieur par la lettre du 21 de ce mois, dont j'ay été honoré de votre part. Monsieur j'ay cru devoir aussy joindre ici la requête en opposition donnée par le Sieur Ziegelmeyer des fins de laquelle il se trouve débouté par une autre ordonnance de Mgr l'Intendant 20 septembre dernier.

J'espère Monsieur que l'arrêt qui interviendra et après que votre avocat aura mis sous les yeux du Conseil les démarches téméraires, contraires aux loix et à la tranquillité publique que quelques têtes turbulentes ont osé entreprendre après un acquiescement formel de leur part aux précautions prises d'après les délibérations et autorisations généralement faites et approuvées sans aucune opposition leur sera d'un fardeau si pesant hors d'état de le porter sans une ruine obligée et méritée, qu'ils auront lieu de se repentir de leur mutinerie que la zizanie, discorde, leurs flatteuses espérances et propos cesseront et s'évanouiront finalement et que l'harmonie, l'union désirée par le meilleur des Seigneurs sera rétablie entièrement.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect Monsieur
Votre très humble et très obéissant serviteur

Remy

A Reichshoffen ce 22 février 1773

Archives de Dietrich Carton 11 liasse 12/81

Contrat avec Ferdinand Strohé pour la construction de la chaire

Anno 1774 ist gegenwärtiger accort getroffen und geschlossen worden zwischen

H. Ferdinand Strohé, Schreinermeister zu Strasbourg Einestheils, und allhiesiger fabrique in dessen Nahmen die Herren Vorgesetzten. Nebst mit dem Kirchen Schafner, anderentheils, geschehen ist, auf nachfolgende Conditionen und bedingnissen als :

Erstlichen verobligiret sich H. Strohé die Kantzel zu verfertigen und gänzlichen meistemässig dem vorgewiesenen und vor und unterschriebene Plan nach in Ordnung stellen zu lassen sowohl in der Schreinerarbeit als Bilthauer und Vergolderarbeit nichts ohne ausnahme :

Zweitens, solle alles mit gutthem trockenem Eichenen Holtz ausgenommen die Bildhauerarbeit von Lindenholz verarbeitet werden,

Drittens soll di an dem Plan bezeichneten Simboler in deren drey Panau des Kastens in Basserelieffe nemlich in dem Mittlern Christus unter den Lehrern im Tempel, auf der seithen die auswerfung des Netzes, ant der anderen Seithen der Sämman, und in denen drey Panaus an der Steeg so offen ausgezeichnet sich befinden sollen mit trophées ausgezeichnet werden, und in der Rückwand solle der göttliche Hirth auch in basserelieffe gemacht werden,

Vierdtens, sollen alle Bildhauerarbeiten und figuren mit gutthem Gold gantz und wohl vergoldet werden, die Überrest aber mit schönem wohlgeschliffenem Marmor ausgenommen innewendig und unterhalb der Steeg meistemässig und ohne Fehler verfertigt werden, also dass die Arbeit zur gutthen Dauer möchte werden, hingegen

Fünftens, verspricht mann ihm Herrn Strohé für die gantze gemalte Arbeit zur Verfertigung gemelter Kantzel nichts ausgenommen noch vorbehalten, als dass man sich chargirt das benöthige Eisen, Gerist und Beyhulf bey Aufschlagung solcher Kantzel anzuschaffen, und solche mit der Fabrique kösten jedoch

unter der Vorsorg H. Strohé allhier zu transportiren; und Sechstens, dessentwegen überhaupt zu bezahlen Viersehn hundert Livres in drey gleichen Terminen das Erste wann die Arbeit im Werk steht, das zweyte wann solche verfertigt ist und das dritte wann die Arbeit vor guth dem Plan und Conditionen nach ist Erkannt worden, Endweder von denen obgemelten Herren Vorstehere der fabrique, oder dessentwegen der die ernennenden Experten der seither der contrahierenden Partheyen, geschehen Reichshofen den 2ten Jullij 1774.

Franç. Antoine Remy (Amtmann) Strohé	J.E. Straubhar (curé) Millet, receveur
--	--

Selon Hans Haug dans : Reichshoffen , Niederbronn et Environs 1929

Archives Municipales de Reichshoffen

Arrêt de la Cour du Conseil Royal du 22 mai 1778 mettant à la charge du Seigneur Baron de Dietrich la construction de la Tour de l'Eglise et de son entretien perpétuel.

1^{er} mars 1779

Vor unterschriebener der Stadt und Herrschaft Reichshoffen verordneten Stadt und Amts Schreibern sind persönlich kommen und erschienen, der Reichsfrei hochwohlgeborne Herr, Herr Johann Baron von Dietrich Graf der Grafschaft Steinthal Herr zu Oberbronn Niederbronn und Reichshoffen des Königlichen Krieg Bodens des verdienstes beständiger Secretarius interpret auch hochansehlicher Stadtmeister der Stadt Strassburg an einem sodann

Herr Peter Desiderius Millet der Schultheiss, Georg Ziegelmeier, Valentin Blum, Sebastian Schoof, Michel Schertzmann, Franz Joseph Messmer, Johannes Baur, Mathis Geiler, diese sieben Gerichts Leute, Caspar Kuhn Bürgermeister und der grösste Theil der Bürger und Inwohner gedachter Stadt Reichshoffen am andere Theil.

Beede Theile zeigten an, was vor einigen Jahren zwischen Ihnen wegen dem an hiesige Pfarr Kirch neu zu erbauenden Kirch Thurm misshelligkeiten entstanden, welche sofort zu einem Process Anlass gegeben, worauf endlich den zwey und zwanzigsten May ein tausend sieben hundert acht und siebenzig die Gemeind bei dem Königlichen hohen Rath zu Colmar Arrêt erhalten welches gnädigste Herrschaft anhaltet, den in Frag stehenden neuen Kirschen Thurm erbauen zulassen sein, gegen welsches Arrêt gnädigste Herrschaft bei dem Königlichen Staats Rath in Cassation eingekommen.

Wann aber der Gemeind sehnliches Wünschen dahin gehet dass ihre schon Herrschaft wie bis an anhero geschehen fernerhin gnädig sold verbleibe, und ihre dero Landes Väterliche Liebe nicht entziehen möge, hülte Sie die Vorgesetzte auf vielfältiges Bilten der Bürger und Inwohnerschaft in aller unterthänigkeit, sich unterfangen, ihrer Gnädigsten und Hochzugebietenden Herrschaft, hochwohlersagten Herrn Baron von Dietrich vorschläge einer zur Eintracht und Beibehaltung beedeseitiger Liebe auch zum gemeinschaftlichen Nutzen abzuwendend vergleichs zumachen, welsche dann von Seite gnädigster hoher Herrschaft dann das Wohl und beste dero Unterthanen nicht minder angelegen Gnädigst angenommen, somit folgender Vergleich zwischen denen Pforten in aller Güte und Einigkeit getroffen und beschlossen worden und zwar von Seiten der Gemeind unter vorbehaltener Genehmigung und Approbation Ihre Gnaden des Königlichen Herrn Intendanten als namlich und zum

Ersten, alle Materialien so die Gemeind von dem alten Kirchen Thurm und Chor sich eingemächtiger weisse zugeeignet und zu ihrem Nutzen verwendet hat, sollen der Gemeind, ohne dass Sie weder anjezo noch ins für Künftige zu einiger erstatt oder Bezahlung der selbige gegen gnädigste Herrschaft angehalten werden könne, überlassen sein und verbleiben dahin gegen und Zweitens, überlässt die Gemeind ihrer Gnädigste Herrschaft nicht nur dasjenige was Sie aus Jarung an dem neuen Kirchen Thurm, bereits gebauen hat ohne einige Bezahlung oder Vergütung, weder an jetzo noch ins Künftige deshalb zu fordern, sondern Sie die Gemeind verbindet sich anmit auf ihre Kosten doch nur für dieses mal allein dero gnädigsten Herrschaft auf Ihr erstes Begehren zum Gebrauch besagtem Thurms oder Chors achtzig Klafter Mauer Steine in hiesiger Stadt zu liefern, ohne dass dieses in kunftige Zeiten als ein Recht angesehen werden könne. Zum

Dritten, gehen beederseitige Gesinnungen dahin, dass im übrigen gegenwärtiger Vertrag obangefürtem Arrêt vom zwey und zwanzigsten May eintausend sieben hundert acht und siebenzig keines wegs nachtheilig oder dasselbige einiger Abänderung

unterworfen sein solle. Sofort verschwischt gnädigste Herrschaft auf dero Kösten mit dem bereits ab Seiten der Gemeind angefangenen Bau des Kirschen Thurms nach Inhalt erwehnten Arrêt vom zwey und zwanzigsten May 1778 Continuiren und solchen Bau bald möglichsst zu Ende bringen zulassen.

Welchem gültlichen Vertrag beeden Theile in allen Punkten zu vollziehen, gelobt und zugesagt haben, Dennunciatio

geschehen und vorgelesen zu Reichshoffen den ersten des Merzen siebenzehn hundert neun und siebenzig in beisein Friederich Wilhelm Stumpfen Practici zu Oberbronn, Herrn Johann Friederich Kammen Bürger zu Strassburg, Herrn Joseph Schmitt officierer unter dem Corps Royal de la marine, zu Brest wohnhaft, gegenwärtig in allhiesiger Stadt Reichshoffen, sodann Herrn Andres de Glautras, Ritter Capitaine des vaissaux du Roy Commandant du Corps Royal de marine, auch wohnhaft zu Brest dahier eingetroffen, aller als Zeugen welche sich nebst denen Parten und mir dem Amts Schreiber, in der Minutte unterschrieben haben.

Sind als unterschrieben

Johannes Baron von Dietrich Stättmeister, Millet Prévôt, Georg Ziegelmeier, Michel Schertzmann, Mathis Geiller, Sebastian Schoof, Johannes Baur, Valentin Blum, Franz Joseph Messmer, Caspar Kuhn, Heberle, Johannes Fritsch, Dieterich Heberle

suivent les noms des bourgeois de Reichshoffen

Vu et approuvé par Nous Intendant d'Alsace la Transaction des autres partis pour être exécuté suivant sa forme et teneur.

Fait à Strasbourg le 24 mars 1779

signé : Dela Galaiziere

Collationné : signé : Demeuré gr.

Archives Municipales de Reichshoffen

Lettre de Chauffour du 16 avril 1780 concernant la charpente du Chœur

Les deux Heberle ayant été punis par Mr. le marquis de Lasalle, on ne peut plus demander au Conseil d'autre punition que celle de les faire condamner à faire conduire le bois sur la place devant l'église dans trois jours de celui de la signification de l'arrêt qui interviendra sinon être autorisé à lui faire conduire à leurs frais et être condamnés aux frais coust et sceau de l'arrêt qui interviendra. Mais avant de présenter la requête il faut être instruit de deux faits le premier fait tiendrait au fait qu'actuellement les bois ne serait pas propres à les travailler et monter en œuvre, ou si cela augmenterait la dépense du bâtiment. A Colmar toutes les charpentes se travaillent et se montent hors la ville, le 2^o fait est de savoir si le travail d'un bois sur la place devant l'église n'en gênerait pas l'entrée, aussi cela était M. de Dietrich s'exposerait au désagrément de succomber qui serait plus sensible pour lui que la différence qu'il peut y avoir entre travailler les bois hors la ville ou sur la place de l'église. Quand le cimetière serait plus propre à la position de la charpente que la place devant l'église. Les Heberle avaient toujours eu tort de faire décharger le bois hors la ville, supposé qu'ils ne préférèrent sans être monté en œuvre dans l'endroit où ils sont à l'égard des nouvelles querelles le socle de pierres de taille du chœur a moins d'assises que celui de la nef, et sur ce qu'on ne bâtit pas le chœur et le clocher en même temps ce seraient des chicaneries qu'il n'y a pas d'apparence qu'on fasse à Mr de Dietrich a moins que les parties se piquent et s'échauffent sur le choix du lieu où on travaillera et montera la charpente car si les préposés de la communauté persistent en leur acte du 18 mars, et M. de Dietrich en celui du 20 ce sera un nouveau procès qui reculera la bâtisse du chœur et du clocher et qui dépendra d'une vérification de localité qui pourrait entraîner beaucoup de frais pour une affaire qu'on devrait laisser décider par le maître charpentier à charge du bâtiment.

A Colmar le 16 avril 1780

Chauffour
l'ainé

Archives de Dietrich carton 11 liasse 12/53

Décision pour l'achat d'une cloche en l'honneur du Roi de Rome

Le Conseil Municipal de la Commune de Reichshoffen convoqué par le maire en assemblée ordinaire.

Vu les rapports fait par le Maire sur l'arrêté final des comptes Communaux depuis l'an XIII à 1810 inclusivement, par lesquels il

fait connaître que la Commune, se trouve présentement en Etat, par les moyens que présente l'arrêté des sus dits comptes de pourvoir à l'achat d'une deuxième cloche, tel que Monsieur le Préfet du Département a déjà daigné accueillir la demande pour cet objet, par la lettre faite à Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg en date du 26 mai 1811 en réponse au programme à lui adressé pour la célébration de la fête de la naissance de sa Majesté le Roy de Rome ;

Vu le résultat de l'arrêté des dits comptes, par lequel il appert que la Commune ne manque pas de ressource à pouvoir faire face à l'achat d'une deuxième cloche aussi indispensable à cette Commune, qui n'a plus qu'une seule, des quatre qu'elle avait autrefois.

Vu le programme pour la célébration de la fête en mémoire de la naissance de S. M. le roi de Rome, par lequel l'on avait proposé l'achat d'une seconde cloche, la quelle devra porter pour éterniser la mémoire de cet heureux événement l'Emprunte des noms de S.M. le roi de Rome.

Vu la lettre de monsieur le Préfet du Département en date du 26 mai 1811 écrite en réponse aux projets formés par les dits programmes, par laquelle Monsieur le préfet daigne déjà acquiescer à l'achat d'une deuxième cloche, si le prix du presbytère dont l'acquisition est autorisé par décret Impérial du 16 mai 1810 a été payée du crédit alloué au Budget de 1811.

Considérant que non seulement cette acquisition se trouve soldée par le crédit, mais que les améliorations et recettes de l'exercice de 1811 présentent des moyens suffisants à pouvoir faire la dépense d'achat d'une deuxième cloche ;

Considérant que de se procurer cette cloche c'est répondre au vœu unanime de tous les habitants qui aspirent depuis longtemps après un monument, qui au surplus affirmera à jamais dans leur cœur, le souvenir de l'heureux Evénement de la Naissance de Sa Majesté, et ce souvenir se renouvellera toutes les fois qu'elle sera sonnée et chacun s'empressera d'insinuer dans les sentiments de ses tendres enfants que c'est la cloche que l'heureuse naissance de S. M. le roi de Rome nous a procuré.

Considérant enfin qu'il est urgent d'ériger de monument dont l'objet est à cœur de tous nos habitants, à raison des motifs développés ci dessus et de l'utilité qu'il procure en outre à cette Commune aussi grande et populeuse, estime en conséquence le Conseil Municipal à ce qu'il plaise à Mr le Préfet du Département d'accorder sur les fonds libres de l'exercice de 1811 un crédit de trois mille francs et d'autoriser le maire à passer contrat avec le fondeur de cloches le Sr. Edel à Strasbourg pour être ensuite soumis à son approbation.

Fait et délibéré en séance Municipale à Reichshoffen les jour mois et an que dessus

suivent les signatures

Procès verbal du Conseil Municipal 22 aout 1815 Volume 7 Folio 5

Proposition par le curé Diemert des inscriptions sur les 3 nouvelles cloches

Aufschrift der Glocken

Nachstehendes ist durch Herrn Pfarrer Diemert zu aufschrift für die bei Herrn Causard am 2 July 1876 bestellte 3 Glocken, heute bei mir eingegangen und sofort dem Herrn Giesser zugeschickt worden.

Anno Domini 1876 Die Septembris Colmariae nata, In Reichshoffen Die 28 septembris baptizata portans Nomen : Sancti Josephi sponsi Beate Marie Virginis nutritii Salvatoris mundi et patroni Ecclesiae Christi Dei fuerent Joseph Guerber, Canonicus Ecclesiae Cathedralis Argentinensis, baptizans ;

Joannes Baptista Diemert Parochus Chevalier de la Legion d'Honneur ;

Josephus Schaller, Urbis prepositus;

Louis Paul Comte de Leusse, Officier de la Legion d'Honneur etc., Patrinus ;

Ludovica Josepha Singer, née Besson matrigna;

Für die grösste der drei Glocken

Anno domini 1876 Die Septembris Colmariae nata In Reichshoffen Die 28 Septembris baptizata est mihi nomen Johannes Baptista sum altera vox Clamantis Deserto kujus vita ut praedicem penitentiam et veniam lapsis Perseverantiam jussit Vigilantiam et Orationem Debilibus Omnibus ut Semper et ubique aspiciant in auctorem fidei

et consummatorem Jesum.

Fuerent : Josephus Guerber, Canicus etc. wie für die erste ;

Joannes Baptista Diemert Parochus etc. wie für die erste ;

Josephus Schaller etc. ;

Philippus Dowler, patrinus ;

Magdalena Hentz née Hassenfratz, matrigna

Für die zweite Glocke

Anno Dimini 1876 Die Septembris Colmariae nata In Reichshoffen Die 28 septembris baptizata.

Fuerent : Odilia vocor ut Cantem Virtutes, Gloriam et Largitates Patronae Alsaciae

Josephus Gueber etc. wie für die zwei ersten

Carolus Josephus Fleischel, patrinus

Maria Heberlé, matrigna

Procès verbal du Conseil Municipal du 14 août 1876 Volume 18 Folio 147

Détails du coût de la bénédiction et installation des 3 nouvelles cloches

Festkosten der Glockenweihe, Kosten der Glocken

Gegenwärtig waren die Herrn Rath:

Elgass, Bruner, Aman, Wackermann Ph., Metz, Frenzel, Rudloff, Hentz, Wackermann L. C., Crenner, Heberlé, Geiger.

Der Gemeinde Rath

Nimmt Kenntniss des Berichtes der Commission über Lieferung der Glocken, des Glockenstuhles, Kosten des Festes etc. und in betreffs der zur Entschliessung vorbehaltenen Rechnungen entscheidet wie folgt :

Herrn Pfarrer Diemert wird die vorgeschlagene Entschädigung mit 160 M. genehmigt.

Betreffs der Rechnung Hr. Kremer wird beschlossen dass die Unterschriebene des bestehens im pro rata der Kosten des diners zu zahlen haben und Herrn Kremer die Einforderung dieser Summe verbleibt diese Rechnung besteht :

Diner bei Kremer

27 Mittagessen à 7 francs	189,00
22 cafés à 0,30	6,60
12 bouteilles Bordeaux à 3 frs	36,00
30 bouteilles Champagne à 6 frs	180,00
25 cigarres	1,25
2 Flaschen Riesling à 3 frs	6,00
1 Glas Zuckerwasser	0,25
Kirch & Quetsch	<u>2,00</u>
	421,10

Daran ab 6 Flaschen Champagne für Musik

Bleibt netto 36,00

385,10

Die Rechnung von Eibel Franz wurde vom Gemeinde Rath im Betrag von 62,40 M. genehmigt dagegen stimmten die Herren Frenzel & Wackermann Philipp.

Ebenso wurde die Rechnung von Rosio Leo & andere genehmigt.

Betreffs des Gewichtsattestes über Eisen lieferung von Herr Richert erbrachte Herr Elgass Scheine des Herrn Bürgermeister für

Boulons	150 kilogrs
Brides	<u>61</u> „
Summa	211 „
Von Marx Louis	<u>135</u> „
Summa	346

Das Eisen der kleine Glocke mit 44 „ ist nicht gewogen

Summa 390 kilo

Der Gemeinde Rath genehmigt diesen Betrag.

Die Ausgaben berechnen sich dann wie folgt :

Festunkosten der Glockenweihe

Millet	155,60
Kremer franz	259,33
Hentz J.	5,60
Wackermann Jos.	4,28
Rudloff Jos.	21,48

Dowler Ph. Fils	232,88
Wackermann Ph.	11,96
Rufi	12,00
Eibel franz	62,40
Ober Witwe	58,36
Soeur M. Cecile	21,24
Frère Jean (vincent)	12,00
Schaller & Bruner	35,80
Pfarrer Diemert	<u>160,00</u>
Summa	1.052,93
Herr Causard	10.192,40
Zinssen 1/11 – 15/7	<u>359,55</u>
	10.551,95
Ab für Taglöhne	50,40
Zu zahlen	10.501,55
(1 Klöppel wird Herr Causard art. 63 des Gutgelds mit 52,80 angewiesen werden)	
Herrn Richert	3.825,98
„ Ungerer	623,00

„ Steibel	55,92
„ Mesmer	46,84
„ Bernhard	<u>336,12</u>
	16.442,34
Der zur beschaffung der Glocken bewilligte	
Extra Schlag hat ertragen	<u>- 6.472,00</u>
Von den staatsrenten ist mithin zu entnehmen	9.970,34
Zur deckung des deficit von 1877 ist ebenfals	
Aus diesen Geltern nöthig	<u>14.000,00</u>
Summa der zu verwendeten Rentenfond	23.970,34
Diese hatten ergeben	M. <u>26.970,72</u>
Bleibt mithin noch an Rentengeldern	3.000,38

Welche der Gemeinde Rath beschliesst nicht wieder anzulegen sondern bei der Boden u. Communal Credit Bank in Strassburg hinterlegt zu lassen.

Also berathen u. beschlossen wie Eingangs gemeldet.

Procès verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 1877 Volume 18 Folio 187

REPERES CHRONOLOGIQUES

11 juillet 1759	Visite de l'Evêque d'Arath qui mentionne que l'église a besoin de réparations .A.M.	Mars – avril 1772	Début de la démolition de l'ancienne église. A.M.
Novembre 1768	Lettre de la communauté demandant le défrichement d'un canton de la forêt pour la reconstruction de l'église. A.M.	8 avril 1772	Contrat de prêt pour un montant de 24.000 Livres Tournois avec garantie hypothécaire sur l'ensemble des biens de la communauté. A.M.
28 novembre 1768	M. de CLINCHAMP demande a faire lever les plans de la nouvelle église et dresser les devis. A.M.	Avril 1772	Supplique de Georges ZIEGELMEYER, syndic, et de 31 bourgeois qui contestent le résultat de la consultation des avocats de Colmar concernant le financement du clocher. A.M.
3 décembre 1768	M. Jean Frédéric CHRISTIANI est chargé des plans de la future église. A.D.	16 avril 1772	Lettre d'avocats de Colmar qui abondent dans le sens que seule la nef est à la charge de la communauté et non le clocher. A.M.
3 novembre 1770	Décès de J.F. CHRISTIANI, son frère, Charles CHRISTIANI, prend sa succession. A.D.	11 mai 1772	Pose de la première pierre. H. Haug
17 mai 1771	L'ancienne église est interdite de culte par l'Evêque d'Arath qui ordonne la construction d'une nouvelle église. Les fidèles doivent se rendre à Wohlfahrtshoffen. A.M.	1 ^{er} juin 1772	ZIEGELMEYER et HEBERLE se rendent à Colmar pour consulter des avocats. A.D.D.
22 juillet 1771	Etablissement du devis par Charles CHRISTIANI. A.D.	6 juin 1772	Le syndic Georges ZIEGELMEYER ainsi que 31 bourgeois font signifier aux Prévôt, préposés et autres officiers un acte de protestation. A.M.
24 août 1771	Autorisation au bailly (REMY) à passer l'adjudication. A.D.	30 juin 1772	Lettre de ZIEGELMEYER à de BLAIR pour intenter un procès. ZIEGELMEYER est débouté. A.M.
1 ^{er} octobre 1771	Consultation par le prévôt MILLET d'avocats à Colmar qui considèrent que le clocher est à la charge de la communauté A.M.	18 août 1772	Début du procès pour le financement du clocher. A.M.
3 novembre 1771	Après consultation des bourgeois, seulement 53 sont d'accord pour que la communauté finance le clocher, le reste se retire. A.M.	25 septembre 1772	Le sieur POMPEATI, architecte assermenté, est chargé par le Conseil souverain d'Alsace à Colmar de lever les plans de l'ancienne église. A.M.
4 novembre 1771	1 ^{ère} adjudication à Jacques BRÜCK de Soultz-sous-Forêts pour 39.000 Livres Tournois. A.M.	1 ^{er} février 1773	Jean III de DIETRICH informe son avocat que l'abbaye de Sturzelbronn ne participera pas au financement du chœur. A.D.D.
11 novembre 1771	2 ^{ème} adjudication à Jacques BRÜCK pour 35.300 Livres Tournois. A.M.	26 mars 1773	Ordonnance du Tribunal de Colmar autorisant la communauté à se prononcer, lors d'une consultation, pour ou contre le procès avec le seigneur Jean III de DIETRICH. A.M.
15 novembre 1771	3 ^{ème} adjudication (BRÜCK n'est pas solvable) à Chrétien G'STYR et son associé MESSMER pour 34.300 Livres Tournois (nef et clocher jusqu'au 1 ^{er} étage). A.M.		
21 décembre 1771	Pouvoir pour contracter par la communauté un emprunt de 24.000 Livres Tournois. A.M.		

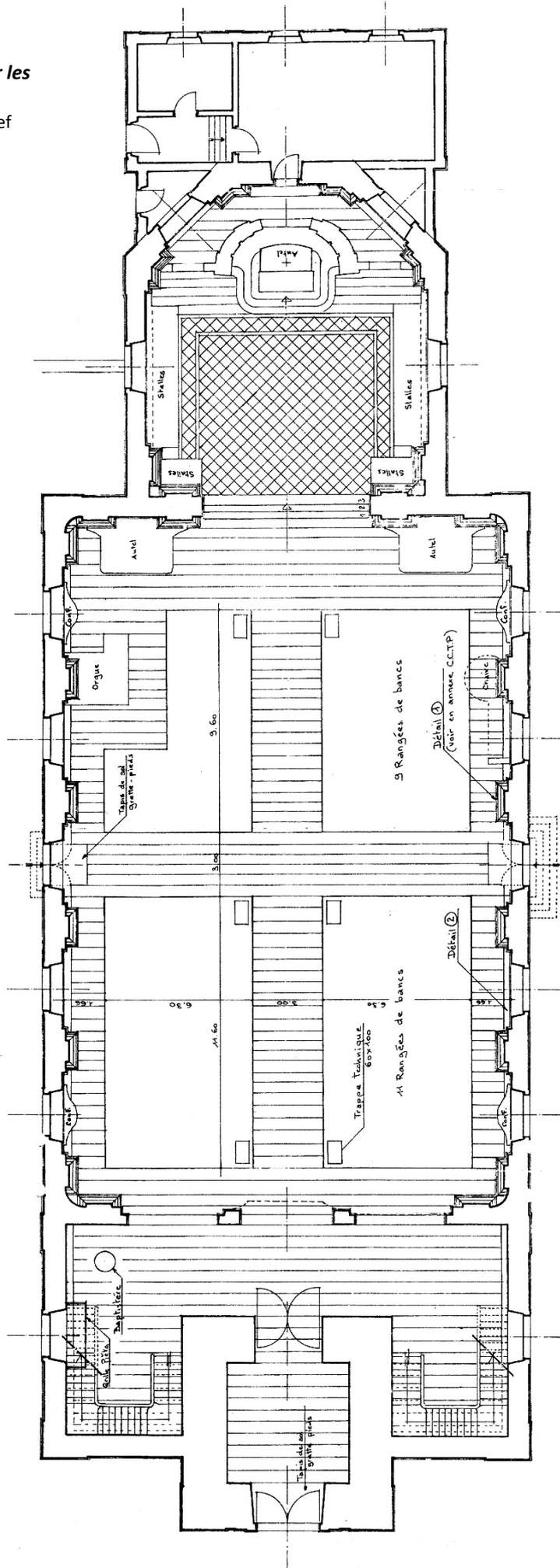
1 ^{er} avril 1773	M. SADOUL procède à la consultation ; résultat : pour le procès 180 habitants, contre 28. A.M.	1917	Réquisition des tuyaux d'orgue. L'ensemble du carillon étant classé comme artistique, les cloches ne sont pas réquisitionnées. C.S.G.
1774	Fin des travaux de la nef et du premier étage du clocher. H. Haug.	3 septembre 1921	L'église est classée monument historique. A.M.
Début 1775	La communauté, ayant des problèmes financiers, sollicite l'autorisation de vendre et louer certains terrains pour pallier au remboursement du prêt. A.D.	1923	Construction d'une nouvelle sacristie plus grande et installation d'un premier chauffage par air chaud pour la nef. A.M.
1776	Installation des deux autels latéraux ainsi que de la chaire. A.M.	1933	Pose de nouvelles ardoises et réfection de la charpente du dôme. A.M.
1777	Commande des orgues auprès de F. Schettel et F Stiefel. A.M.	Juin 1949	Restauration du coq trônant sur le clocher. C.S.F.
22 mai 1778	Le baron Jean de DIETRICH est condamné par le tribunal de Colmar à financer les travaux du clocher mais il se pourvoit en cassation. A.M.	1953	Mise en place d'un chauffage électrique par tubes placées sous les bancs de la nef. A.M.
1 ^{er} mars 1779	De DIETRICH renonce à se pourvoir en cassation et un accord est trouvé. (fin du procès du clocher) A.M.	1958	Remise en peinture de la totalité de l'intérieur du bâtiment. A cette occasion la chaire et la grand lustre sont déposés et le 14 stations du chemin de croix sont enchâssées dans les murs latéraux de la nef. A.M.
16 mars 1780	Les frères HEBERLE contestent certains travaux du Chœur de l'église (financé par de DIETRICH) et interdisent l'entrée dans la ville des bois de charpente destiné a ce même Chœur. ADD. A.D.	1962	Profonde restauration de l'orgue par Max Roethinger de Strasbourg. A.M.
1780 - 1785	Installation des bancs en chêne, des confessionnaux et des stalles du chœur. H. Haug.	1962/63	Réfection de l'ensemble des vitraux et six vitraux sont à nouveau dotés de figures de saints œuvre des artistes Adeline et Paul Bony de Paris. A.M.
1782	Installation du maître autel. H. Haug.	1966/67	Restauration totale du clocher : pierres de taille, crépis, couverture, menuiseries, volets, cadrans de l'horloge et remise à neuf du coq de la flèche. A.M.
1786	Installation d'une cloche de 1.554kg dédiée à la Vierge Marie fondue par M. Edel de Strasbourg. A.M.	1983	Réfection complète du beffroi par les Ets Voegele de Strasbourg. Assemblage de la charpente et du berceau des cloches. A.M.
1790	Mise en place derrière le maître autel du tableau peint par Joseph Melling (descente de croix). A.M.	1983	L'ensemble du mobilier intérieur est classé à l'inventaire des Monuments Historiques
1804	Premiers grands travaux de remise en état du bâtiment suite à diverses dégradations. A.M.	24 juin 1984	Inauguration de l'orgue de chœur placé côté nord de la nef. A.M.
1815	Acquisition par la ville d'une cloche de 850kg en l'honneur de la naissance du Roi de Rome fondue par M. Edel de Strasbourg. A.M.	1984/85	Restauration extérieure de la nef, du chœur et de la sacristie ainsi que de l'ensemble de la charpente et de la toiture (nef et chœur). Nouveau crépis et chaînage du clocher. A.M.
1816	La place devant l'église (le parvis) est clôturé par une balustrade en bois pour éviter le passage des voitures. A.M.	1985	Illumination extérieure du clocher. A.M.
1830	Installation de bancs sur la tribune d'orgue. A.M.	Août 1988	Réinstallation de la chaire côté sud de la nef. A.M.
15 août 1836	Deux impacts de foudre frappent le clocher et provoquent un incendie dans le campanile. A.M.	1990/93	Restauration totale de l'intérieur ainsi que du dallage, du mobilier, des peintures et des bancs. Mise en place d'un chauffage au sol. La chaire retrouve sa place d'origine côté nord et l'orgue de chœur est placé côté sud. Dépose du banc de communion en fer forgé. A.M.
1845	Installation par Jean Baptiste Schwilgé de Strasbourg d'une horloge indiquant l'heure au moyen d'une seule aiguille. A.M.	14 septembre 2011	A l'occasion du 50 ^{ème} anniversaire du jumelage de Reichshoffen avec Kandel un carillon de 25 cloches est installé au premier étage du clocher.
1846	Première installation de paratonnerre. A.M.		
Fin XIXe siècle	Installation du chemin de croix et mise en place du grand lustre. A.M.		
1867	Reconstruction des quatre vitraux de la nef et donation par Mme la vicomtesse Renouard de Bussière de six vitraux représentant divers saints. A.M.		
3 avril 1877	Bénédictin et installation de trois nouvelles cloches fondues par les Ets Causard de Colmar. A.M.		
1900	La nef est éclairée pour la première fois par des ampoules électriques. C.S.G.		

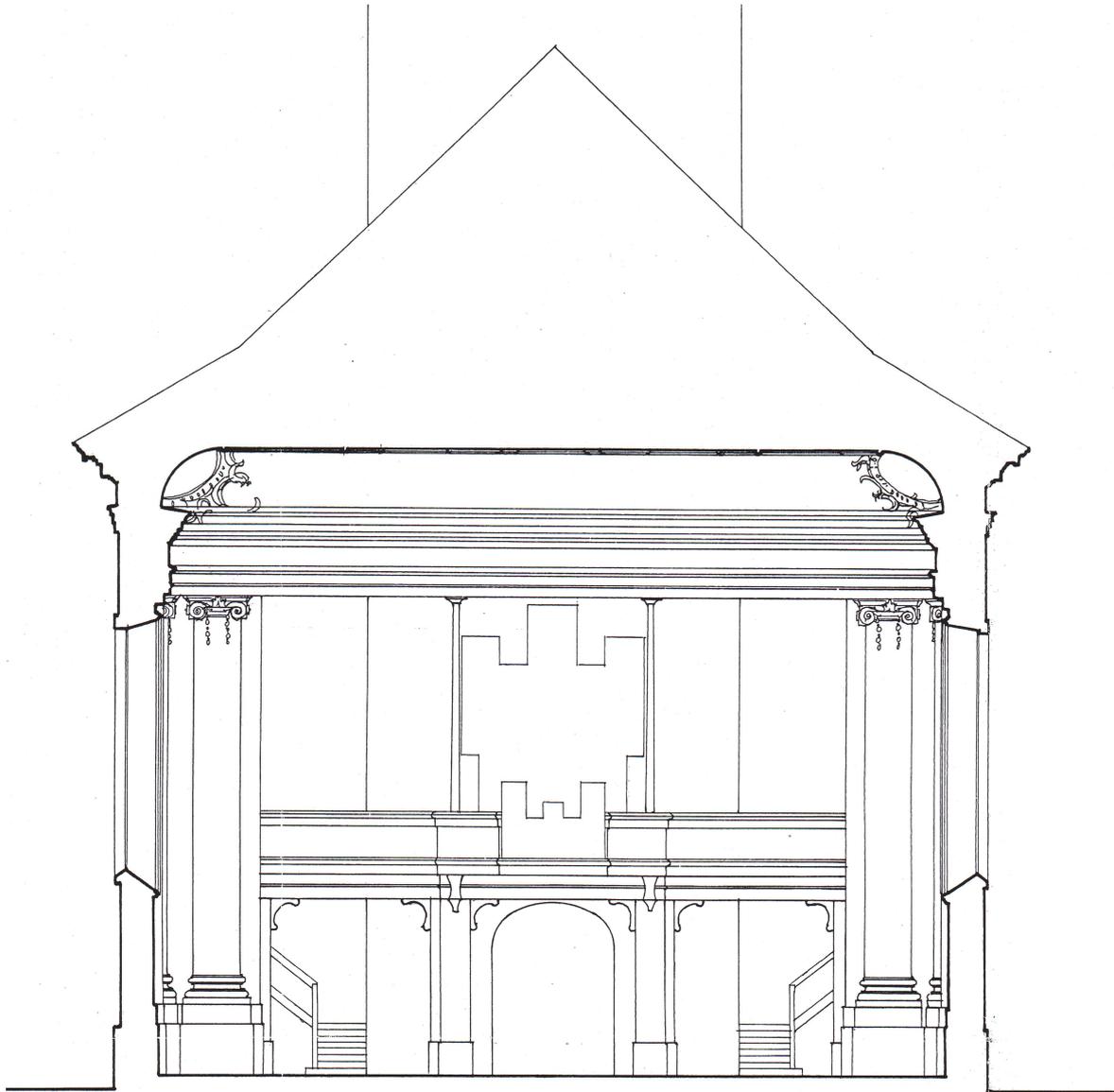
Abréviations :

A.D.	Archives Départementales
A.D.D.	Archives de Dietrich
A.M.	Archives Municipales
C.S.G.	Chronique scolaire de l'école de garçons
C.S.F.	Chronique scolaire de l'école de filles.

**Plan du dallage établi par les
Monuments Historiques.**

D. Gaymard architecte en chef
Janvier 1989 / février 1990
Archives municipales





COUPE TRANSVERSALE REGARDANT VERS L'OUEST

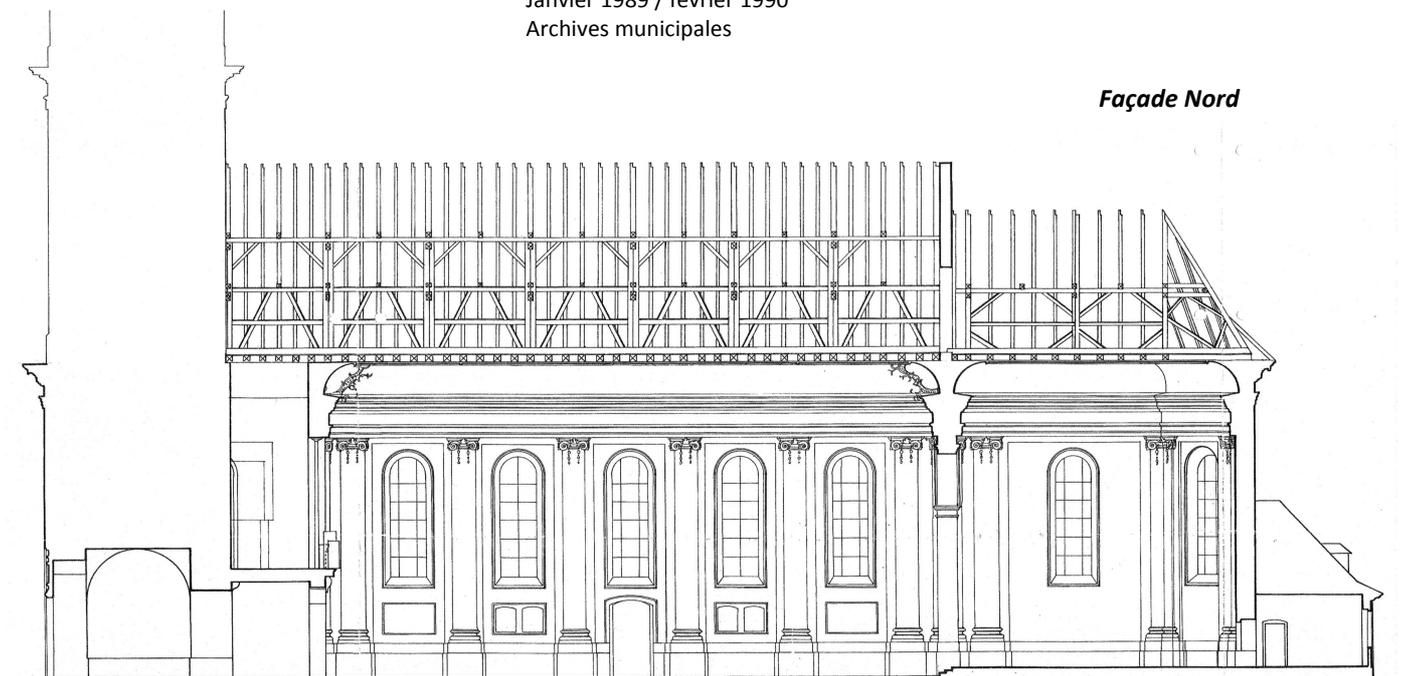
Plan établi par les Monuments Historiques.

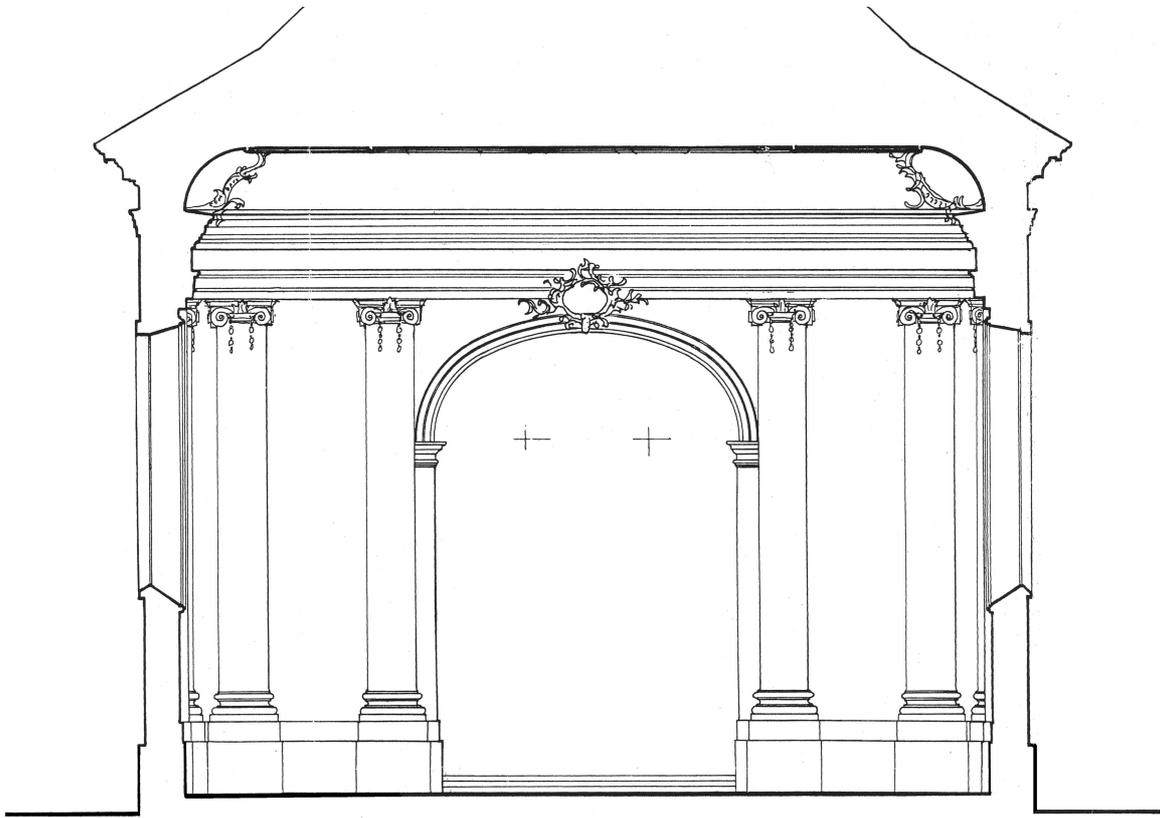
D. Gaymard architecte en chef

Janvier 1989 / février 1990

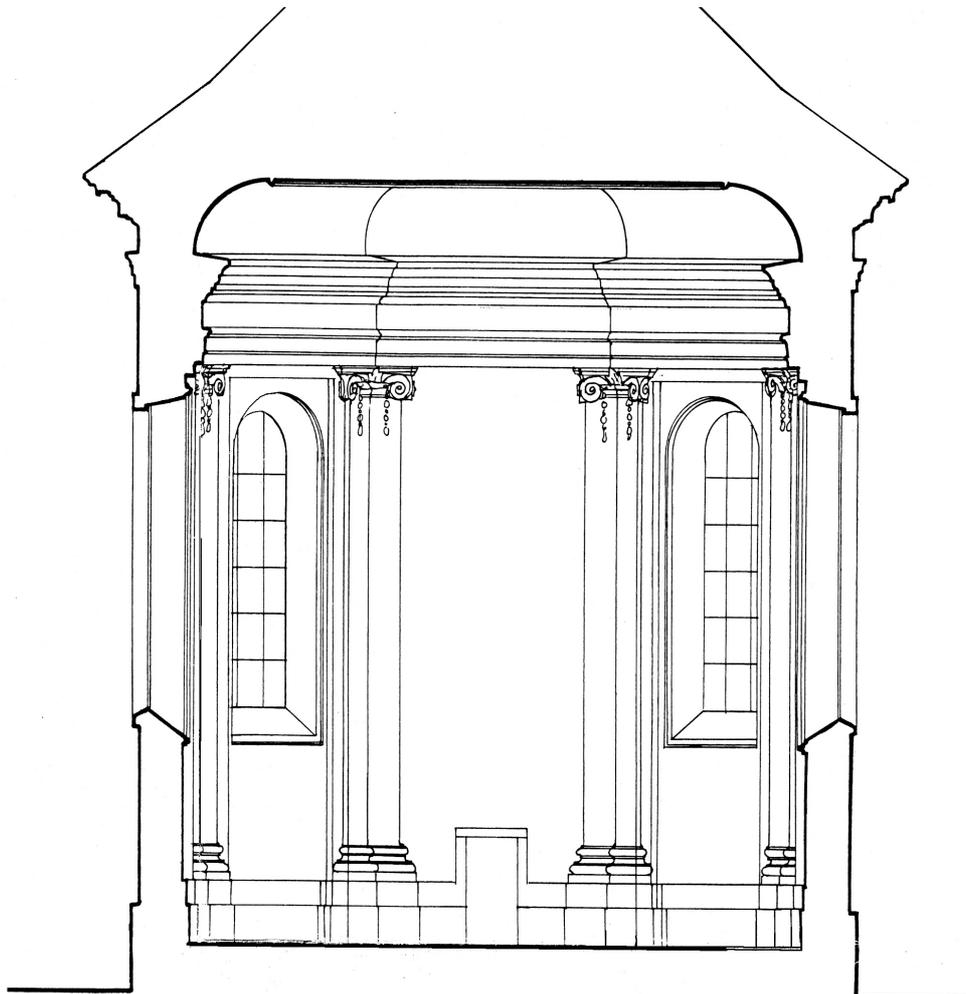
Archives municipales

Façade Nord





COUPE TRANSVERSALE REGARDANT VERS L'EST



COUPE TRANSVERSALE SUR LE CHOEUR